



HAUTE GARONNE

Déclaration liminaire au CTL du 15 janvier

Monsieur le président,
nous sommes réunis aujourd'hui pour le traditionnel CTL annuel de suppression d'emplois. La Haute-Garonne n'échappe pas à la règle et, passé l'abattement, nous comprenons, sans la cautionner, l'utilité pour la DGFIP de favoriser les réformes telles que le NRP afin de diminuer considérablement la présence de notre Administration, sous couvert d'une meilleure organisation. Ce que nous comprenons moins, c'est le manque de transparence dont fait preuve notre Administration à tous niveaux. Le dernier exemple s'il en fallait encore est le sort réservé dès septembre 2021 aux PCE. Faut-il dans ces services naviguer à vue en attendant la prochaine réforme ? Comment peut-on féliciter les agents du PCE pour le soutien apporté aux SIE et programmer leur éloignement de ces services ? Comment peut-on espérer une programmation de qualité (si elle est encore souhaitée) si les services ne peuvent plus communiquer entre eux ? Ce problème d'éloignement a déjà été évoqué lorsque le PCE de Toulouse Cité avait été transféré au bâtiment B. Ce qui était devenu compliqué va devenir impossible, c'est peut-être le souhait de la DGFIP. Quand l'ensemble des PCE sera éloigné de sa source principale d'information que sont les SIE de proximité, il ne restera plus que l'informatique pour tenter de produire les fiches 3909 des fraudeurs les moins performants. Reste à nous interroger collectivement sur ce que souhaite la DGFIP : s'agit-il dans un avenir proche d'être en mesure de pointer du doigt la faiblesse des PCE pour mieux les attaquer et les faire disparaître ?

La multiplication des points de contacts, la suppression de trésoreries, la fusion de services sont autant de recul du Service Public de proximité que nous dénonçons. La question qui se pose est donc : où allons-nous, quel est le futur du Service Public Républicain ?

Comment peut-on encore essayer de nous faire croire que les suppressions accompagnent les gains de productivité ?

La DGFIP de demain ne sera plus en mesure de recevoir et d'accompagner les plus fragiles de nos concitoyens. Cela ne semble pas heurter les décideurs. La fracture numérique ne peut pas se résoudre en dispensant les contribuables ou usagers de certaines formalités, sauf à accepter le risque de les voir perdre leurs droits. Le ministre lui-même a vanté les mérites de l'accord tacite en matière de déclaration d'impôt sur le revenu. S'est-il seulement préoccupé de la perte de droit en matière de crédit d'impôt ? S'est-il seulement interrogé sur la perte d'autonomie de certains

contribuables âgés contraints de faire appels à leurs familles ou à leurs voisins afin de visualiser leur espace personnel ?

La multiplication des centres de contact ne résoudra en rien le besoin de présence de notre Administration sur tout le territoire. La multiplication des maisons France service crée des espaces uniques où sont concentrées les demandes les plus diverses et variées. S'il est demandé aux agents d'accroître (sans contrepartie) leurs compétences, il est de fait impossible pour l'utilisateur d'avoir la certitude de bénéficier d'un service de qualité ou de recevoir un renseignement fiable. Les félicitations de notre directeur général ne changeront rien au fait que personne ne peut être omniscient et que l'organisation de la DRFIP par compétence permet d'éviter les réponses évasives, les erreurs ou les omissions.

Les récents propos de la ministre de la Fonction Publique sur le taux d'activité des agents de la DGFIP ont sûrement donné des ailes à quelques têtes pensantes y voyant là un prétexte à tailler dans les effectifs afin d'éviter que certains parmi nous ne s'ennuient. Le directeur général s'est courageusement abstenu de tout commentaire sur ce sujet dans sa présentation des vœux. Puisque nous sommes réunis dans une instance, il nous serait agréable d'entendre votre point de vue sur cette question : les agents de la DRFIP n'ont-ils pas une activité soutenue et peuvent-ils consacrer du temps à autre chose selon vous ? Si l'on en croit la ministre, « certains agents ont parfois un peu moins de travail en ce moment, parce que leurs missions sont ralenties ou parce que juste, ils ont du temps ». « Il y a des activités cycliques, les impôts ça se prélève à un moment donné... »... Pour FODGFIP, oui madame la ministre le paiement spontané de l'impôt n'occupe pas à lui seul l'ensemble des agents de la DGFIP. Mais nous soutenons l'idée que l'ensemble des missions qui nous incombent doivent être sauvegardées et que nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes, sans contrôle ni recouvrement forcé, sans contrôle de la gestion publique, sans garanties, sans contrôle de l'assiette, sans mise à jour du plan cadastral, bref dans un monde où chacun connaît ses droits et devoirs et remplit ses obligations avec honnêteté et compétence.

Aujourd'hui la réalité est très différente. La DRFIP est en grande difficulté, les files d'attente s'allongent, n'en déplaise à la DGFIP qui souhaite voir disparaître les usagers de ses services. Le mécanisme est déjà grippé, l'absence d'effectif d'assiette, de gestion et de tous types de contrôles laisse le champ libre aux fraudeurs. Malgré ce constat, la DGFIP qui représente 4,2% de la Fonction Publique d'Etat supportera 42,72% des suppressions sur le même périmètre. Les intentions sont donc très claires : tuer le Service Public Républicain.

Pour la Haute-Garonne, cela se résume par 57 suppressions d'emplois. Certes, ces suppressions sont compensées par 4 créations mais cela n'arrangera en rien les difficultés rencontrées par les collègues affectés dans un service où sont implantés des emplois supprimés.

Pour ces raisons, FODGFIP ne pourra pas vous accompagner ou émettre un point de vue sur la localisation de telle ou telle suppression. Les services sont déjà exsangues.

Il n'y a plus de réserves et il ne suffit plus de regarder où sont implantés les emplois vacants, ou plus précisément où vous avez choisi de laisser des emplois vacants, pour décider l'année suivante des suppressions. Certes quand personne n'est affecté sur un poste, il est plus indolore sur le moment de confirmer une situation de fait mais la réalité est que les services étant déjà en grande difficulté, la DGFIP et la DRFIP choisissent de les laisser en cet état de délabrement.

Par conséquent, FODGFIP votera CONTRE la proposition de suppressions de postes de ce CTL mais nous savons déjà que la décision est prise. Sans doute tenterez-vous de trouver les arguments imparables permettant de justifier l'injustifiable mais de notre côté, nous continuerons à défendre la présence de l'Etat sur tout le territoire, la protection des populations les plus fragiles et le maintien de l'égalité de traitement passant par le maintien du Service Public Républicain, donc par le maintien des effectifs et des moyens de la DGFIP en général et de notre DRFIP en particulier.